

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine Fraise - Framboise sont les suivantes :

Parcelles flottantes : APPM, Cadralbret, CDA 19, CDA 24, CDA 47, Comafel, Coop de Fieux, FREDON Aquitaine, Granlot, INVENIO, EPLEFPA de Ste Livrade, LDA 33, Perilot, Scaafel, Socave, Valprim, VDL

Parcelles de références : ADIDA, CDA 24, CDA 47 et FREDON Aquitaine

Le rédacteur du BSV Fraise - Framboise est :
FREDON Aquitaine (fraise) et CA 19 (framboise)

Le BSV Fraise - Framboise concerne les régions Aquitaine et Limousin :

- la partie Fraise, rédigée par la FREDON Aquitaine, est basée sur des observations réalisées en Gironde, en Dordogne et Lot-et-Garonne.
- la partie Framboise est rédigée par la chambre d'agriculture de la Corrèze sur la base des observations réalisées en Corrèze, en Gironde, en Dordogne et en Lot-et-Garonne.

Fraise

Ce BSV a été écrit à partir des observations réalisées dans les différents secteurs de production en Aquitaine, soit 5 parcelles « sol » et 30 parcelles « hors-sol ».

• *Drosophila suzukii*

Depuis la parution du dernier BSV, sur le réseau de piégeage *Drosophila suzukii* en cultures de fraisiers, **quelques captures sont enregistrées** ; ce bio-agresseur est présent sur 3 sites de piégeage sur 5 (actuellement actifs) en Lot-et-Garonne et en Dordogne. Les effectifs piégés sont faibles, ils sont compris entre 1 et 12 individus piégés par semaine.

En parcelles de fraisiers et notamment dans les exploitations où des dégâts ont été constatés en 2011, **l'installation de pièges associée à des observations régulières doivent être mises en place afin d'anticiper et de repérer précocement l'arrivée de *Drosophila suzukii*.**

Nous vous rappelons que la mise en place de mesures prophylactiques permet de limiter la prolifération de ce bio-agresseur. Ainsi, nous vous recommandons de :

- trier vos fruits lors de la récolte,
- sortir les fruits atteints de la parcelle et de les détruire,
- enlever les débris végétaux de la culture et de les brûler (voir législation dans votre commune).

SOMMAIRE

Fraise

- *Drosophila suzukii*
- *Duponchelia fovealis*
- Pucerons
- Acariens
- Thrips
- Tarsonèmes
- Autres bio-agresseurs
- *Botrytis* des fruits
- Chlorose marginale
- *Xanthomonas fragariae*

Directeur de publication :
Dominique Graciet,
Président de la Chambre
régionale d'agriculture d'Aquitaine
Cité mondiale
6, Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 01 33 33
Fax 05 57 85 40 40
<http://www.aquitainagri.org/>

Supervision :
DRAAF / Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine
51, rue Kièser
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 00 42 03
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **Duponchelia fovealis**

En parcelles hors-sol, les premiers papillons (2 sur un seul site) de *Duponchelia fovealis* ont été piégés cette semaine alors qu'en parcelles « sol », aucun papillon n'a été capturé pour le moment. Par ailleurs, on nous signale la présence de larves en parcelles hors-sol chauffées.

En serres chauffées, la période à risque débute : une vigilance particulière doit être mise en place afin de repérer les premiers dégâts d'autant plus sur jeunes plantations.

- **Pucerons**

Les observations réalisées indiquent que les **pucerons** sont présents dans plus de la moitié des parcelles hors-sol visitées et dans 40% des parcelles « sol » prospectées.

Par ailleurs, dans la majorité des parcelles, la fréquence d'attaque varie de quelques plantes à plus de 20% de plantes touchées.

Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer précocement les premiers foyers et ainsi limiter une colonisation trop rapide des plantes.

- **Acariens**

Les **acariens** sont présents dans 20% des parcelles prospectées. La fréquence d'attaque va de quelques plantes colonisées à 5% de plantes attaquées.

La période à risque débute ; il est donc important de réaliser un suivi dans vos parcelles afin de repérer les premiers foyers.

- **Thrips**

Les premiers **thrips** ont été relevés en parcelles hors-sol chauffées ; ce bio-agresseur concerne environ 10% des parcelles prospectées. L'intensité d'attaque est encore faible, néanmoins, il est conseillé de suivre l'évolution de la population à l'aide de panneaux bleus englués et de réaliser des observations régulières en tenant compte du seuil de nuisibilité suivant : **2 thrips par fleur**.

La période à risque en parcelles chauffées débute, soyez vigilants.

- **Tarsonèmes**

Les premiers dégâts occasionnés par les **tarsonèmes** ont été relevés sur une parcelle de trayplant hors-sol plantée récemment.

• Autres bio-agresseurs

Des dégâts occasionnés par des **rats taupiers** ont été relevés en parcelles « sol » .

La mise en place de mesures prophylactiques permet de limiter la pullulation de ce ravageur. Ainsi, il est conseillé de :

- rendre le milieu défavorable au développement des populations de mulots : entretien des abords des tunnels, entretien des talus et des chemins aux alentours des parcelles...
- mettre en place des pièges contre ces rongeurs.

• Botrytis des fruits

Des symptômes de **Botrytis sur fruits** ont été relevés en parcelles « hors-sol » (voir photo ci-contre) : ils concernent 8% des parcelles prospectées.

Surveillez l'évolution de ce champignon et limitez la condensation dans vos parcelles en gérant le climat dans vos parcelles.



*Botrytis sur fruits –
(N DASTE FREDON AQ)*

• Botrytis du cœur

Les conditions climatiques douces et humides de ce début d'hiver ont été particulièrement propices au développement du **Botrytis du cœur**. Des dégâts sont actuellement visibles **en parcelles « sol – froid »** déjà nettoyées ou en cours de nettoyage.

Des symptômes importants ont été relevés sur pétioles ainsi que sur les jeunes feuilles des cœurs.

Surveillez l'évolution de ce champignon en tenant compte des conditions climatiques.

• Chlorose marginale

Les premiers symptômes de **chlorose marginale** ont été repérés en parcelles hors-sol et concernent 10% des parcelles prospectées.

Nous vous rappelons que la mise en place de mesures prophylactiques permet de limiter la prolifération de *Phlomobacter fragariae* :

- ne pas pérenniser une culture atteinte et procéder à la destruction des plantes malades car celles-ci constituent un réservoir d'inoculum et qui permet à l'insecte de se contaminer et d'aller contaminer d'autres fraisiers,
- avant la destruction de la plantation, veillez à ne plus avoir d'insectes vecteurs présents pour éviter leur dissémination,
- détruire une parcelle fortement infestée le plus tôt possible en fin de récolte.

• *Xanthomonas fragariae*

En parcelles « sol », des symptômes de *Xanthomonas fragariae* ont été observés : ils concernent 20% des parcelles prospectées avec une fréquence d'attaque comprise entre 5 et 20% de plants touchés.

Petites taches angulaires (diamètre variant entre 1 et 4 mm) d'un vert translucide à la face inférieure des feuilles, elles sont transparentes et laissent traverser la lumière.

La lutte contre cette maladie doit privilégier les mesures prophylactiques. Afin de limiter la propagation de cette bactérie, pensez à :

- désinfecter les outils de taille,
- favoriser l'aération,
- proscrire les plantations trop denses,
- éviter les arrosages par aspersion,
- éliminer et brûler les feuilles atteintes.

Ce qu'il faut retenir

Fraise

- ***Drosophila suzukii*** : piégeage faible actuellement, néanmoins, surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer précocement les premiers dégâts.
- ***Duponchelia fovealis*** : début de la période à risque en serres chauffées, à surveiller.
- **Pucerons** : période à risque ; limitez le développement des foyers.
- **Acariens** : période à risque : surveillez l'évolution de ce bio-agresseur dans vos parcelles.
- **Thrips** : début de la période à risque en parcelles chauffées.
- **Tarsonèmes** : premiers dégâts observés en parcelles de trayplant mises en place récemment.
- **Autres bio-agresseurs** : présence de rats-taupiers en parcelles.
- ***Botrytis des fruits*** : gérez le climat dans vos parcelles afin de limiter les contaminations.
- **Chlorose marginale** : mettez en place les mesures prophylactiques.
- ***Xanthomonas fragariae*** : mettez en place des mesures prophylactiques.

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 ".

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).